

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Mise hors service de la canalisation GRTgaz DN 150/250 allant du poste de Seine Nord au poste de Tancarville Sud sur les communes de Tancarville (76) et La Cerlangue (76) .

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz 6 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JOCHUM Claude

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11	Travaux dans un Espace Remarquable du Littoral (NB : au sens strict, le projet ne semble pas concerné car il ne correspond pas aux travaux visés par les 2 et 4 de l'article R121-5 du Code de l'Urbanisme)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de mise hors service définitive de la canalisation de transport DN 150/ DN 250 d'une longueur d'environ 1800 mètres nécessite des travaux de terrassements (création de 4 niches puis remblais et remise en état) et de tuyauteries sur 4 points d'intervention de façon à :

=> consigner/isoler, inerte (en air) et nettoyer la canalisation par passage de pistons et traiter en centre agréé les éventuels effluents récupérés

=> si nécessaire injecter un coulis minéral ou équivalent aux 2 traversées de la route du Marais à partir des niches existantes (suivant rapport d'analyse de risque réalisé par une société d'étude géotechnique)

- obturer par soudage de fonds bombés les tronçons nettoyés

Les 4 points d'intervention (fouille 1, 2, 3 et 3 bis) sont localisées sur la carte jointe à la présente demande.

4.2 Objectifs du projet

Compte-tenu de l'évolution du maillage du réseau GRTgaz, la canalisation GRTgaz DN 150 / DN 250 allant du poste de Seine Nord au poste de Tancarville Sud n'a plus d'utilité, le projet consiste en la mise en arrêt définitif de cette canalisation d'environ 1800 mètres suivant notamment les Guide GESIP "Canalisations de Transport - Dispositions techniques relatives à l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation ou de transfert d'usage d'une canalisation de transport - Rapport n°2006/03".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend dans sa phase de réalisation :

- des travaux de terrassement avec éventuels pompages si nécessaire pour la réalisation des 4 niches pour accéder à la canalisation, puis le remblaiement et la remise en état des 4 sites d'intervention

- des travaux de tuyauteries :

=> pour la déconnexion de la canalisation aux postes de Seine Nord et Tancarville Sud suivi d'un inertage de la canalisation par balayage à l'air.

=> à partir des 4 niches précitées la pose de 2 gares provisoires d'envoi et d'une gare provisoire de réception de pistons pour le nettoyage de la canalisation et le traitement en centre agréé des effluents éventuellement récupérés.

=> démontage des gares, remise en état des 4 points d'intervention

=> des travaux éventuels d'injection de coulis minéral ou équivalent sur les 2 traversées de la route des Marais suivant les résultats de l'analyse géotechnique réalisée par GRTgaz

En préalable à cette phase de réalisation, les études suivantes s'avèrent nécessaires :

- hydrogéologiques avec pose de 3 piézomètres de façon à déterminer les éventuels moyens de pompage et de rejets ou d'infiltration des eaux des fouilles et constituer les dossiers d'autorisation nécessaires

- géotechniques = carottage manuels + pénétromètre pour analyser les risques d'effondrement en traversées de routes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte-tenu de la mise hors service définitive de la canalisation suivant le guide GESIP "Canalisations de Transport - Dispositions techniques relatives à l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation ou de transfert d'usage d'une canalisation de transport - Rapport n°2006/03" aucune intervention d'exploitation n'est rendue nécessaire sur les 1800 mètres de canalisation, exceptée sur les postes de Seine Nord et Tancarville Sud pour les travaux de maintenance et d'exploitation déjà effectués par ailleurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de mise à l'Arrêt Définitif au titre de l'Article R 555 - 29 du Code de l'Environnement
- Déclaration au titre de la Loi sur L'Eau en phase d'étude et en phase de réalisation (rubriques 1.1.1.0, 2.2.1.0, 2.2.3.0 et 3.3.1.0 à confirmer) - étude d'incidence NATURA 2000
- Demande d'Autorisation de Travaux en Réserve Naturelle
- Demande de travaux en Site Inscrit

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Travaux de la fouille 3 bis située dans le périmètre de l'Espace Remarquable du Littoral de l'Estuaire de la Seine (mais dans l'emprise du poste GRTgaz)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale des emprises de travaux :	2200 m ²
dont surface des 4 fouilles :	44 m ²
- dont fouille 3 bis dans l'enceinte gravillonnée du poste existant de Seine Nord	7,5 m ²
La longueur de la canalisation à mettre hors service définitivement est d'environ :	1800 mètres
Le produit de son diamètre extérieur par sa longueur est de :	390 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Tancarville (76) - Poste de Seine Nord :
La Cerlangue (76) - Poste de
La Cerlangue (76)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 26 ' 29 " ___ Lat. 49 ° 28 ' 3 " ___

Point d'arrivée : Long. 0 ° 25 ' 36 " ___ Lat. 49 ° 28 ' 30 " ___

Communes traversées :

Tancarville (76) et La Cerlangue (76)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La canalisation est située dans la plaine alluviale de la Seine. Les travaux concernent plus particulièrement les emplacements des fouilles :

- fouilles 1 et 2 : pâture en bordure du canal de Tancarville (Tancarville)
- fouille 3 : accotement/bord de pâture le long de la route du marais près du poste de Tancarville Sud (La Cerlangue)
- fouille 3 bis : zone technique située à l'intérieur du poste GRTgaz Seine Nord (Tancarville)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- zone UZ (zone réservée à la réalisation d'infrastructures et superstructures liées à l'exploitation des voies d'eau) sur Tancarville (POS/PLU prescrit le 16/09/2002, en révision)
- zone UY (zone destinée à accueillir des aménagements portuaires) sur La Cerlangue (POS/PLU de La Cerlangue approuvé le 21/02/2012)

A noter que ces documents sont anciens et doivent se mettre en compatibilité avec les SCOT de la Communauté de communes Caux-Vallée (pour Tancarville) et Le Havre Pointe de Caux Estuaire (pour La Cerlangue) ainsi qu'avec la DTA Estuaire de la Seine qui classe en Espace Remarquable du Littoral la plaine alluviale au niveau de la fouille 3bis.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 230000855 dite de l'Estuaire de la Seine ZNIEFF de type I n° 230014809 dite du Marais du Hode
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tancarville et La Cerlangue sont situées en position amont vis-à-vis de l'estuaire de la Seine et sont considérées comme communes littorales au regard de la loi "Littoral"
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du projet est situé au sein du Parc Naturel Régional (PNR) des Boucles de la Seine Normande La fouille 3bis (dans le poste Seine Nord) est située au sein de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide selon l'inventaire réalisé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE souterraine de l'Albien (Code 03001)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de la rive droite de la Seine à Tancarville (site 121) sur la commune de Tancarville (concerne les fouilles 1, 2 et 3bis)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC «Estuaire de la Seine» (site FR2300121) : fouille 3bis au sein du site, fouilles 1 et 2 à 230 m, fouille 3 à 270 m ZPS «Estuaire et marais de la basse Seine» (site FR2310044) : fouille 3bis au sein du site, fouilles 1 et 2 à 250 m, fouille 3 à 280 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant le chantier, un rabattement de nappe (sur 2,5 m de profondeur environ) sera nécessaire afin de réaliser les travaux au sec. Les eaux prélevées seront renvoyées au milieu naturel (canal de Tancarville, Seine - à définir lors des études préalables et préciser dans le dossier Loi sur l'Eau) : l'impact attendu sera ponctuel (à l'emplacement des fouilles) et temporaire (6 à 8 semaines maximum par point, à confirmer lors des études hydrogéologiques, dans le cas d'un pompage classiques quelques jours). A priori, le rabattement ne sera pas nécessaire pour la fouille 3bis incluse dans le poste GRTgaz et en réserve naturelle.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Impact ponctuel et temporaire sur la flore à l'emplacement des fouilles et aux abords (zone du chantier, et accès : destruction, piétinement) - pas d'espèce protégée ou remarquable, à priori selon les données existantes (inventaires en cours) - remise en état après travaux (retour à l'initial) Pas d'impact sur les habitats remarquables répertoriés (Natura 2000, ZNIEFF) Pas d'impact sur les continuités écologiques</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Impact ponctuel et temporaire sur la faune à l'emplacement des fouilles et aux abords (zone du chantier, et accès : dérangement surtout) - pas d'espèce protégée ou remarquable sur le site des travaux à priori mais présence d'espèces remarquables aux alentours (oiseaux notamment : réserve naturelle). Les expertises en cours et la concertation avec le PNR et la réserve permettront de définir les mesures adéquates afin d'éviter ou tout au moins réduire les risques de dérangement : travaux hors période d'hivernage (entre mi-juin et fin novembre), ... Pas d'impact résiduel après travaux Ces points seront précisés dans le dossier d'autorisation de travaux en Réserve naturelle et le dossier d'incidence "Natura 2000".</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : la plaine alluviale présente toutefois un caractère inondable que le projet ne contrarie pas
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : bruit généré au niveau du chantier : présence de 3/4 personnes en moyenne, d'une minipelle, brise béton 1 journée maximum pour la démolition d'une dalle béton à Seine Nord, d'appareils de pompage, de soudure et d'engins de transport de matériaux (coffrage des niches, ...) et grue. Le bruit émis ne sera pas de nature à engendrer des nuisances sonores pour les populations environnantes (pas d'habitat à proximité, présence de la route du Marais, à trafic non négligeable près des fouilles 1,2 et 3). Après travaux : pas de bruit (canalisation mise hors service)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : pas d'odeur significative à attendre, ni pendant la phase travaux, ni après travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : pas de vibration notable à attendre pendant les travaux	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : pas de travaux envisagé pendant la nuit
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant le chantier, un rabattement de nappe (sur 2,5 m de profondeur environ) sera nécessaire afin de réaliser les travaux au sec. Les eaux prélevées seront renvoyées au milieu naturel (canal de Tancarville, Seine - à définir lors des études préalables et préciser dans le dossier Loi sur l'Eau) : le rejet ponctuel et temporaire au milieu naturel ne devrait toutefois pas engendrer de pollution du fait de l'origine de l'eau (eau de nappe) et du fait que celle-ci sera traitée avant rejet (décantation ?)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une demande de travaux en site inscrit sera réalisée. Celle-ci montrera que l'impact du projet sera faible pendant les travaux (impact visuel du chantier) et qu'elle entraînera un effet positif, quoique limité, après travaux : la mise hors service engendrera l'enlèvement des balises de repérage de la canalisation (petites balises mises en place de loin en loin pour repérer l'emplacement de la canalisation)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

NB : GRTgaz signale toutefois la réalisation probable, dans le même secteur, d'une opération visant à approfondir le niveau actuel de la canalisation passant sous la Seine et reliant le poste Seine Sud à celui de Seine Nord. Cette opération nécessitera la réalisation d'un forage sous la Seine et engendrera des impacts notables (travaux sur 10/12 mois, rabattement de nappe sur plusieurs dizaines de mètres de profondeur, emprise au sol du chantier sur près de 650 m en rive gauche pour réaliser l'assemblage des canalisations, ...) sans commune mesure avec ceux engendrés par le projet en objet et à un horizon de temps plus lointain. Etant donné la différence de proportion entre les deux projets et l'incertitude relative à la réalisation de cette opération, (cette opération sera réalisée seulement si les études techniques préalables montrent que le niveau actuel de la canalisation sous la Seine ne permettent pas les futurs transits fluviaux envisagés par le port autonome), il n'y a donc pas d'objet, à l'heure actuelle, d'évaluer d'éventuels effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à mettre hors service une canalisation de gaz. Il n'engendre que des impacts limités, ponctuels et temporaires qui concernent essentiellement l'eau (rabattement ponctuel de la nappe) et le dérangement possible pour l'avifaune de la ZPS, du fait du bruit, pendant quelques semaines. Ceux-ci seront décrits au sein des dossiers de demande et d'autorisation nécessaires (dossiers loi sur l'eau et Natura 2000, demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle, demande d'autorisation en site inscrit). La réalisation d'une étude d'impact ne ferait globalement que reprendre les mêmes aspects. elle n'apparaît donc pas nécessaire.

